

AFFAIRE No 24

REFECTION DE TROTTOIRS EN CENTRE-VILLE (programme 1988)

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de poursuivre en 1989 la réfection des trottoirs dans les rues du centre-ville, suivant un programme qui sera défini par la Commission des Travaux Publics.

Les travaux consistent en le décapage des anciens trottoirs, la mise en oeuvre d'une couche de fondation et la réalisation d'un revêtement en enrobé à chaud. Les bordures en mauvais état seront également remplacées.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 1989 :
- \* à lancer l'appel d'offres ;
- \* et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.
- \* à solliciter toute subvention éventuelle.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Une somme de 2 000 000 F devra être programmée au BP 1989.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

